

## RENSEIGNEMENTS SUR LES SOUS-SOLS EN PETITE-COURONNE (92 93 94)

### Anciennes carrières et dissolution du gypse

À compléter par le demandeur

Adresse du terrain -----

Code postal

Commune -----

Identification cadastrale du terrain

*Section* *Parcelle*

Adresse mail du demandeur -----

Référence dossier -----

Joindre impérativement un plan parcellaire permettant de situer le terrain (sans agraffer).

*Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil). Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement.*

#### À compléter par l'IGC

SOUS RÉSERVE DE VÉRIFICATION PAR TOUS LES MOYENS APPROPRIÉS, la situation de la propriété est la suivante :

**Par rapport aux anciennes carrières connues :**

- en dehors   
  à proximité (1)   
  en partie au-dessus (1)   
  en totalité au-dessus (1)  
 possibilité d'ancienne sablière ou glaisière (1)

**Type d'exploitation :**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de Calcaire Grossier souterraine   | <input type="checkbox"/> ancienne carrière de gypse souterraine   |
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de Calcaire Grossier à ciel ouvert | <input type="checkbox"/> ancienne carrière à ciel ouvert de gypse |
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de craie                           | <input type="checkbox"/> ancienne sablière                        |
| <input type="checkbox"/> ancienne glaisière                                   | <input type="checkbox"/> autre                                    |

**Travaux confortatifs réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> n'a pas fait l'objet de travaux confortatifs communiqués à l'IGC | <input type="checkbox"/> consolidations par maçonneries souterraine |
| <input type="checkbox"/> fondations superficielles armées                                 | <input type="checkbox"/> confortations souterraines par injection   |
| <input type="checkbox"/> fondations profondes prenant appui sur le sol de la carrière     | <input type="checkbox"/> remblaiement                               |
|   | <input type="checkbox"/> autres                                     |

**Terrain inclus dans un périmètre de risques liés à la dissolution du gypse antéludien (1) :**

- défini par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et du 16 décembre 1986 (Seine-Saint-Denis)

*(1) Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortation du sous-sol dans le cas d'une demande d'autorisation de construire.*

L'Inspection Générale des Carrières ne donne aucun renseignement par téléphone. Pour toute précision orale, la réception du public est assurée *sur rendez-vous* via Skype Entreprise ou au 86 rue Regnault - 75013 PARIS  
 Prise de rendez-vous : [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

*Date :*  
*Signature :*